



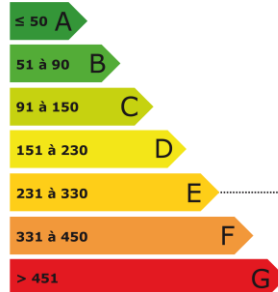
www.immobilier.notaires.fr

Salle polyvalente au RDC du théâtre de Tarare, dite « Le Caveau »
Place G.A. Simonet - 69170 TARARE
Vente aux Enchères du 27 mai 2021 à 11H00
(Dépôt des consignations à 10h30 ou par virement date limite le 21/05/2020)

4, impasse de la Platière – 69170 TARARE



Bâtiment économe



Bâtiment

kWh_{ep}/m².an

Mise à prix : 155 000 €

Consignation : 31 000 €*
* Par chèque de banque, de banque française, à l'ordre du notaire vendeur ou virement

A RENOVER :

Une maison individuelle avec jardin à rénover comprenant :

- Rez-de-jardin un garage, un atelier, une cave, trois bureaux, une douche, un wc, un débarras
- A l'étage : un séjour/cuisine, un salon avec une terrasse, trois chambres, une salle d'eau, un wc.)

Surface habitable : 160 m²

Montant de la taxe foncière 2019 : 404 €

AZ 458 pour une surface de terrain de 580 m²

Les désignations et caractéristiques ne sont pas garanties et ne peuvent entraîner aucune responsabilité.

Visites

Le mercredi 28 avril 2021 de 15h00 à 16h30

Le mardi 04 mai 2021 de 11h00 à 12h30

Le jeudi 20 mai 2021 de 14h30 à 16h00

Seules les personnes équipées d'un masque et de gel hydro-alcoolique seront autorisées à pénétrer dans les parties bâties dans le respect des conditions établies par le Marché Immobilier National

Renseignements

Gilles PARIEZ : 06.11.42.27.68

gilles.pariez.groupeadsn@notaires.fr

Maître Séverine GIRARDON

Notaire à TARARE (69170)

2, Boulevard de Thivel

Transmission du dossier de vente, par mail.
Suite à la visite.



Merci de vérifier vos spams.



Adjudications volontaires

LE CAHIER DES CHARGES

Ce document, disponible auprès du Notaire vendeur, décrit toutes les conditions de la vente : la désignation complète du bien, l'origine de propriété, les dispositions d'urbanisme, les servitudes éventuelles, les certificats relatifs à la Loi Carrez, à l'accessibilité ou non-accessibilité

au plomb, à l'amiante, à la présence éventuelle de termites, le questionnaire du syndic, la situation hypothécaire, la date de vente, la mise à prix, les frais d'organisation, la faculté de surenchère, les pièces annexes...

LE FINANCEMENT

Si vous pensez avoir recours à un prêt bancaire, prenez contact dès que possible avec votre banque, pour vous assurer que vous pourrez financer votre acquisition.

- Une vente aux enchères ne comporte ni condition suspensive d'obtention de prêt, ni délai de rétractation : vous êtes propriétaire du bien le jour même de la vente. Il est donc important de se fixer un prix d'enchère à ne pas dépasser.

LES FRAIS DE VENTE

Hormis les frais de vente classique à toute transaction s'ajoutent les frais de la vente aux enchères qui comportent :

- Les émoluments du Notaire fixés par décret.
- Les frais de publicités et d'organisation des enchères qui comportent des frais fixes et une contribution proportionnelle généralement de 2% H.T. du montant de la dernière enchère. Ces frais sont mentionnés dans le cahier des charges.

LE JOUR DE LA VENTE

Consignation

Pour participer à la vente, il faut vous munir d'un chèque de banque, de banque française, représentant généralement 20% de la mise à prix. Le montant de la consignation est précisé sur chaque annonce.

Cette consignation permet de couvrir une partie voire la totalité des frais liés à la vente, ces derniers devant être payés le jour de l'adjudication.

Le jour de la vente, présentez-vous une demi-heure avant le début de la séance. Vous déposerez votre chèque de consignation auprès du Notaire vendeur qui vous remettra une autorisation pour enchérir, comportant votre numéro d'enchérisseur.

Munissez-vous également d'une pièce d'identité pour les particuliers et du KBIS ainsi que les statuts et pouvoirs du gérant pour les professionnels.

Le déroulement de la vente

Le Notaire vendeur présente le bien à vendre et le propose aux enchères.

Vous porterez vous-même les enchères : pour enchérir, levez votre plaquette numérotée en annonçant votre enchère.

Les ventes ont lieu à la bougie. Il s'agit de petites mèches qui, lorsqu'elles s'éteignent, laissent monter une fumée indiquant leur extinction. C'est après l'extinction de 2 feux successifs sans nouvelle enchère survenue pendant la durée de leur combustion (15 à 30 secondes) que l'adjudication est prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur.

- Peut-on assister à la vente sans vouloir acheter ? Oui, c'est une vente publique.

Après la vente

Si vous êtes adjudicataire, le Notaire vous fera signer un procès-verbal d'adjudication : si le prix adjugé est nettement supérieur à la mise à prix, il est possible que votre chèque de consignation ne couvre pas les frais de la vente, vous devrez alors acquitter aussitôt le complément. Si vous ne l'êtes pas, le notaire vendeur vous restituera votre chèque sans frais.

LE PAIEMENT DU PRIX

Vous avez 45 jours pour payer le prix (augmenté du délai de surenchère). Au-delà de cette date, des intérêts de retard vous seront comptés.

Le non-paiement du prix peut entraîner l'annulation de la vente : l'acquéreur défaillant supporte l'ensemble des frais de vente et de procédure. En cas de remise en vente sur folle enchère, si le prix obtenu est inférieur à celui de la première vente, la différence reste à la charge de l'acquéreur défaillant.

L'ENTREE EN JOUISSANCE

Si vous êtes effectivement propriétaire le jour de l'adjudication, la remise des clés ne se fera généralement qu'au paiement intégral du prix.

LA SURENCHERE

Sauf indication contraire stipulée dans le cahier des charges, toute personne (même n'ayant pas participé à la vente) peut surenchérir dans les 10 jours qui suivent la vente, c'est-à-dire qu'il est possible de faire une offre auprès du notaire vendeur au moins équivalente à 110% de la dernière enchère.

Il faut alors déposer un chèque de consignation d'un montant de 30% de cette offre.

Une seconde vente sera alors organisée.

- Attendre la surenchère n'est pas obligatoirement une bonne solution.

Outre le fait qu'il faut surenchérir de 10% sur la dernière enchère alors qu'au cours de la séance les enchères successives sont de 2% maximum, il faut compter environ 1% de frais supplémentaires.

